

Compte-rendu Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Jeudi 6 Février 2025 – 09h00
Site de Saint Vincent Lannouchen (Salle du conseil)

Présents : Michèle LE MOIGNE, Marion STEPHAN, Manon HUMILY, Elen LE GALL, Claire BOURVEN, Marion FLOC'H, Stéphanie QUINIOU, Franck MONFORT

Rédacteur : Mathilde OLAYA

1. Compte-rendu de la CSSCT du 19/11/2024
2. Calendrier des commissions 2025

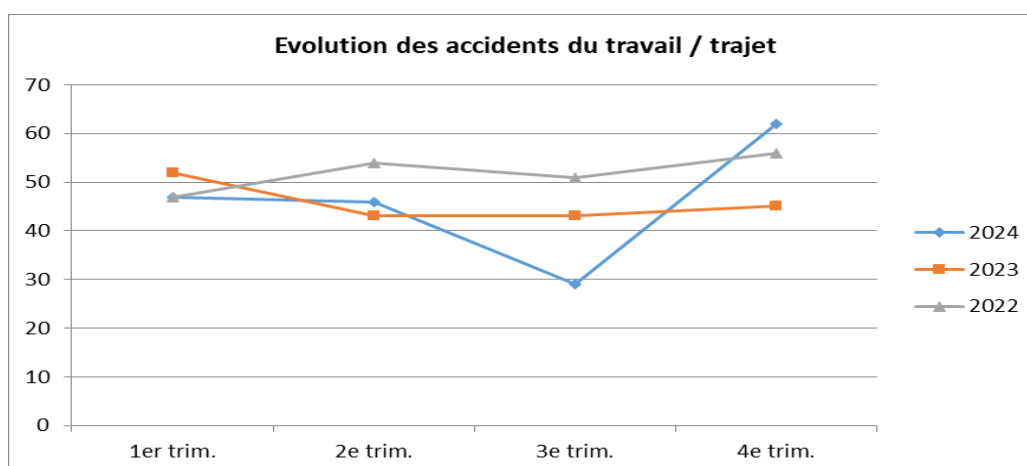
- 15/05
- 11/09
- 13/11

Proposition dates Commission travaux : Vendredi 07/03 à 09h00 – SVL

3. Présentation des statistiques des accidents du travail du 4^{ème} trimestre 2024

Madame OLAYA, Responsable de département RH, présente les statistiques des accidents du travail du 4^{ème} trimestre 2024.

2024	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	TOTAL
Médico-social	18	14	15	28	75
Ressources	8	7	1	1	17
Sanitaire	13	23	7	19	62
Social	8	2	6	14	30
TOTAL	47	46	29	62	184



Le nombre d'accidents du travail et d'accidents de trajet est en hausse par rapport au 3^{ème} trimestre.

À noter que les AT de l'EHPAD La Retraite sont dorénavant pris en compte : 14 AT au 4^{ème} trimestre. Davantage d'accidents de travail ont également été déclarés au sein du Pôle Social, notamment en lien avec le droit d'alerte et l'enquête paritaire en cours.

Le taux de fréquence est donc en hausse avec un taux de 29.08 % contre 16.39 % au 3^{ème} trimestre 2024. Le taux de gravité est en baisse, 0.58%.

Nouvelle classification CCN51 à compter du 01/07/03 :

C : cadre

E : éducatif

AS.M : assistante familiale

AM : agent de maîtrise

S : soignant

INT : intérimaire

A : administratif

L : logistique

N°class.	Type de l'accident	Nombre	Groupe CCN 51							
			C	AM	A	E	S	L	ASM	INT
1	A.E.S (Accidents avec Exposition au Sang)	1					1			
2	Violence	17				9	8			
3	Manutention	14					14			
4	Machine et Matériel	19				1	18			
5	Déplacement	4				2	2			
6	Trajet	7			1	2	4			
7	Autres	0								

TOTAL	62
--------------	-----------

4. Retour sur le droit d'alerte et l'enquête paritaire au sein du Pôle Social

Le point est reporté – Les rapports n'étant pas finalisés.

5. Procédure des enquêtes paritaires suite à un accident de travail

La procédure des enquêtes paritaires suite à un accident de travail (AT) repose sur un processus d'examen des causes de l'accident et de proposer des mesures pour éviter qu'il ne se reproduise.

1. Déclaration de l'AT par le SRH puis transmission à la CSSCT
2. En fonction de la gravité de l'AT, éventuelle mise en place de l'enquête paritaire : L'enquête paritaire implique la désignation de représentants du personnel (membres de la CSSCT) et de l'employeur (Responsable de site et SRH). Cette enquête est ouverte dès que possible pour analyser les circonstances exactes de l'accident.
3. Objectifs de l'enquête : L'objectif de l'enquête paritaire est de comprendre les causes de l'accident, et de proposer des actions correctives pour éviter qu'un AT similaire ne se produise.
4. Réunion de l'enquête paritaire : L'enquête se déroule sous forme d'entretiens recueillant les témoignages des salariés victimes de l'AT (si possible), des salariés témoins, de l'encadrement...
5. Rédaction du rapport : À l'issue de l'enquête, un rapport est rédigé. Ce rapport indique les causes de l'accident, et les propositions pour améliorer la sécurité sur le lieu de travail.
6. Propositions de mesures correctives : Le rapport d'enquête paritaire comportera des mesures concrètes visant à prévenir la récurrence de l'accident, telles que la mise en place de nouvelles formations pour les salariés, ou encore l'adaptation des équipements ou postes de travail.
7. Communication auprès du CSE du rapport d'enquête



Les membres de la CSSCT souhaitent pouvoir déclencher une enquête paritaire sans réunir la CSSCT de manière extraordinaire (par courriel). Cette demande sera formulée en CSE le 20 février prochain.

6. Consultation du registre des dangers graves et imminents

Le registre des dangers graves et imminents est mis à disposition des membres de la CSSCT pour consultation.

Ce registre est consultable par les représentants du personnel au SRH du site de Ty Yann.

7. Travail sur la mise en place de procédure sur les situations d'alcoolisation en milieu professionnel

Un protocole est en cours de rédaction par le SRH. Nous le soumettrons à l'avis du Dr MAPTUE avant présentation aux membres de la CSSCT à l'occasion de la prochaine réunion.

8. Point sur les effectifs du service technique du site de Landivisiau

M. MORIN, Responsable des services techniques, présente ce point.

La situation au service technique du site de Lannouchen est comparable à celle rencontrée sur Brest. Les absences ne sont actuellement pas remplacées. Une annonce a été diffusée, suscitant peu de candidatures ; le candidat retenu a finalement décliné la proposition d'embauche. L'annonce a depuis été actualisée et relancée. Cela engendre une charge de travail importante. Depuis 2018, nous faisons appel à des prestataires extérieurs pour la remise en état des chambres.

9. Information sur les maladies professionnelles

En 2024, 4 déclarations de maladies professionnelles ont été réalisées par des salariés de la Fondation : 2 ont été reconnues comme telles, tandis que 3 sont en attente de décision.

En 2023, 4 maladies professionnelles ont été reconnues, comprenant 1 dossier de 2020, 1 dossier de 2022, et 2 dossiers de 2023. Un 5^{ème} dossier a fait l'objet d'un refus.

M. MONFORT indique qu'une enquête de CSSCT sur les maladies professionnelles est possible. Pour cela, les membres souhaiteraient être informés des reconnaissances de maladie professionnelle (au même titre que les AT).

10. Mesures prises suite à une éventuelle réaction au port du masque chirurgical

Une déclaration d'accident de travail a été réalisée (pas de reconnaissance reçue à ce jour).

Les hygiénistes seront sollicités pour la mise à disposition de masques dits hypoallergéniques.

11. Bilan 2024 des Formations Obligatoires

- 36 formations EPI (2,5h) = 90h - 364 salariés
- 9 formations SST FI (2 jours) = 18 jours soit 126h - 31 salariés
- 5 formations MAC SST (1jour) = 5 jours soit 35 h - 22 salariés
- 5 formations gestes et postures soins (1jour) = 5 jours soit 35 h - 42 salariés.
- 3 formations gestes et postures administratif, technicien (1 jour) = 4 jours soit 28 h - 18 salariés
- 11 urgences cardiaques (1,5h) = 16,5 h - 61 salariés
- 2 exercices urgences cardiaques (1,5) = 3h - 9 salariés

Quelques compléments si besoin à l'oral :

84 TY, 202 Perharidy St Luc, 53 Social, 20 SAMSAH SESSAD, 87 SVL St Jacques, 36 La Source, 48 Keraudren, 17 Siège Soit 547 salariés formés en 2024

12. Bilan 2024 des dossiers OETH

25 dossiers instruits par le SRH en 2024 :

- 24 dossiers relatif au versement de la prime OETH
- 1 dossier relatif à une demande d'aide à la compensation

Répartition des dossiers instruits par étb :

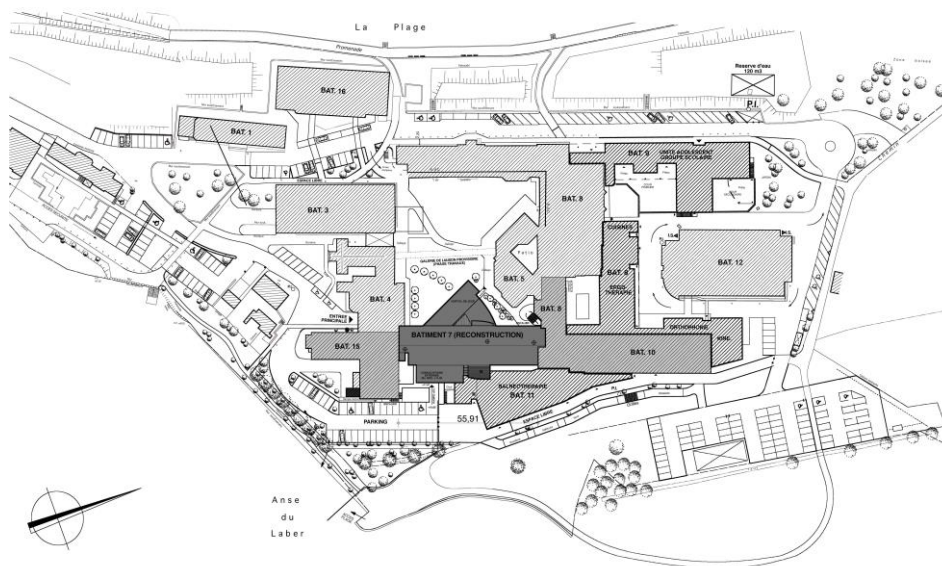
- 1 Perharidy
- 5 Ty Yann
- 3 Pole social
- 4 Siège
- 1 SAMSAH
- 1 La Soucre
- 1 Keraudren
- 7 SVL St Jacques

Pour un montant total de 14 247 euros.

13. Information sur le diagnostic de l'état des canalisations du site de Roscoff (report)

M. MORIN indique qu'un diagnostic a été réalisé sur les collecteurs d'eaux usées du site de Perharidy.

Les pentes des réseaux sont faibles jusqu'à la sortie de la cuisine (1 %), ce qui constitue une contrainte structurelle. Cela limite l'efficacité de l'écoulement. À ce jour, seul un élément du réseau nécessite un chemisage.



14. Demande de dératisation des poubelles situées à l'entrée du parking du Polder

M. MORIN précise que le nécessaire a été réalisé par la ville de Brest.

15. Bilan FSEI du SMR Neurologie

Julien JEGO, Responsable du site de Ty Yann, présente les FSEI déclarés par le service de Neurologie en 2024. Plusieurs déclarations sont en lien avec des préparations de patients non réalisées dans le temps du fait d'un sous-effectif (absences imprévues) conduisant à un retard ou une annulation de séance de rééducation.

Les membres de la CSSCT souhaiteraient comparer les FSEI aux déclarations AT de ce service.

16. Présentation aux élus du système d'alerte mis en place au plafond dans les couloirs/services de Roscoff

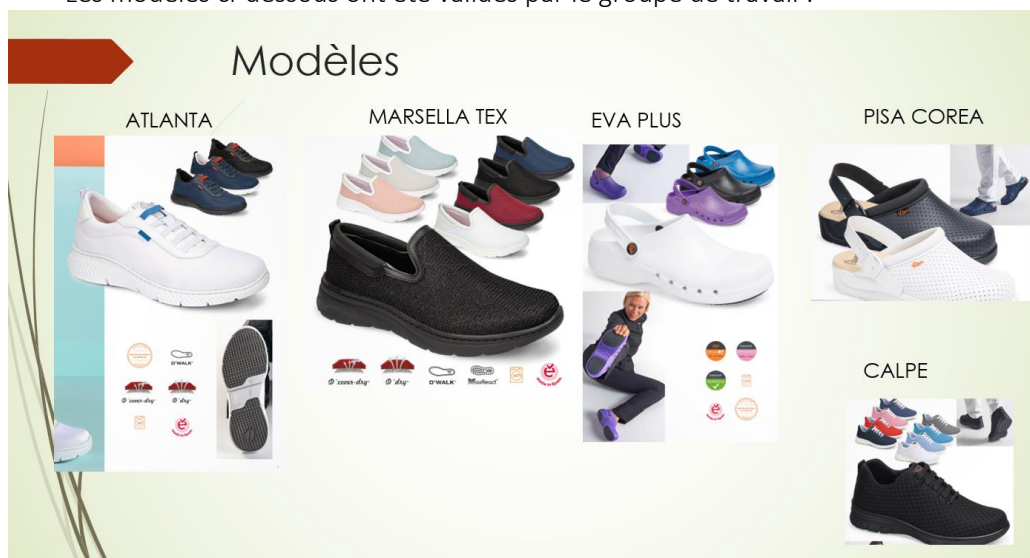
M. Morin présente le système de sonorisation actuellement déployé sur les sites sanitaires, conformément aux préconisations des plans de sécurisation des établissements de santé. Ce dispositif sera également mis en place sur le site de Ty Yann. Son objectif principal est de permettre l'alerte en cas d'intrusion malveillante. Il sera interconnecté avec le système de contrôle d'accès (escaliers et ascenseurs).

17. Point d'étape sur le groupe de travail sur les risques chimiques

Le Listing des produits est toujours en cours.

18. Information sur le groupe de travail pour les chaussures professionnelles : présentation de la pré-liste des chaussures professionnelles.

Les modèles ci-dessous ont été validés par le groupe de travail :



19. Réflexion sur le dispositif de travailleur isolé pour les salariés des centres de santé

Un système DATI a été installé au centre de santé de Morlaix. Ce dispositif contactait les occupants un par un, ce qui allongeait considérablement le temps d'exécution. Un second système va donc être mis en place permettant une alerte interne simultanée, suivie d'un appel vers l'extérieur si nécessaire.

Des raccourcis d'appel vers le commissariat ont également été programmés sur les téléphones fixes et mobiles, notamment pour les interventions à domicile. Une fois le centre de santé de Morlaix équipé de ce nouveau système, les DATI existants seront redéployés vers d'autres sites de la Fondation, où seul un appel externe est requis :

- St Jacques
- Cuisine St Luc
- Cuisine Ty Yann
- Cuisine Keraudren

20. Protocole de changement des bouteilles d'azote du service de cryothérapie (Émanation de fumées très importantes dans le couloir lors d'un changement de bouteille)

Le remplissage des bonbonnes est effectué une fois par mois. Cette opération génère un dégagement visible lors du "dépotage" : à température ambiante (le point d'ébullition de l'azote est de -196°C), le liquide se réchauffe rapidement et passe à l'état gazeux (impression de fumée).

21. Service physiothérapie Roscoff :

Programmation d'une étude de poste pour le protocole de séchage et manutention des boues (risques TMS importants),

Composition des boues de la physiothérapie, précautions à prendre, recyclage des boues usagées et protocole de vérification de l'extracteur

Mme HENNOTE sera sollicitée pour une étude de poste.

Les membres de la CSSCT désignent Mme BOURVEN pour participer à l'étude de poste.

22. Suivi action travaux :

- a. Mise en place des DATI
- b. Point sur l'avancement des travaux site de Perharidy et Ty Yann
- c. Hémodialyse (fin des travaux dans la réserve, changement du sol dans l'autre réserve et création d'une nouvelle chambre
- d. Date d'installation des rails au plafond dans la salle écho doppler EFR (budgété aux investissements
- e. Centre de santé de Roscoff : Installation d'une lumière rampe d'accès PMR, changement de la porte d'entrée, installation bouton d'urgence et barre de seuil
- f. Sonnette et barrières dans les toilettes PMR du gymnase
- g. Cuisine du site de Ty Yann (secteur plonge) : aucune ouverture existante.

Dialyse : La priorité actuelle est donnée aux travaux du cabinet dentaire de Saint-Luc. En conséquence, la majorité des chantiers prévus à Roscoff sont ajournés. Les travaux dans la chambre supplémentaire dédiée à la dialyse débuteront dans la seconde quinzaine de février, une fois les sondages terminés. La fin du chantier est prévue pour début mai.
Le revêtement de sol de la réserve sera posé courant mai.

Centre de Santé : L'éclairage est désormais fonctionnel et la reprise des seuils est en cours. Les menuiseries extérieures seront installées dans un délai de 5 à 6 semaines, après la reprise des dimensions des tableaux.

Gymnase : Les barres de relevage conformes à la réglementation ont été posées.